

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

SITUATION ACTUELLE DE LA FAMILLE

Marié(e)
 Divorcé(e)

Pacsé(e)
 Séparé(e)

Union libre
 Veuf(ve)

Célibataire

FOYER OÙ VIT L'ENFANT

Père Mère Beau-père Belle-mère

Foyer Autre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Tél. :

Tél. Portable :

Père Mère Beau-père Belle-mère

Foyer Autre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Tél. :

Tél. Portable :

Profession :

Employeur :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Profession :

Employeur :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

ALLOCATAIRE

CAF MSA

N° Allocataire CAF :

.....

Quotient Familial :

.....

Au nom de :

Monsieur Madame

EN CAS DE SEPARATION OU DIVORCE, MERCI D'INDIQUER LES COORDONNEES DE L'AUTRE PARENT

Père Mère

Nom / Prénom :

Date de naissance : Mail :

Adresse : Tél. :

.....

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (LES MODALITES VOUS SERONT PRECISEES LORS DE LA REMISE DU DOSSIER)

Oui : pour la première fois joindre un RIB (au nom du payeur), un mandat avec vos coordonnées bancaires vous sera édité pour mettre en place le prélèvement automatique

Non

Déjà en place → la reconduction est automatique

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : Féminin Masculin

Etablissement fréquenté : Classe :

Portable du Jeune :

Inscription

CLAS (accompagnement à la scolarité) :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30
- Mercredi de 13h30 à 15h00

Accueil de loisirs jeunes :

- Mercredi de 13h30 à 17h30
- Vacances scolaires

Cadre réservé à la CCLTB

- Fiche de renseignements et autorisations parentales.
- Fiche sanitaire
- Règlement intérieur
- Une attestation d'assurance
- Une attestation (CAF ou MSA) précisant votre Quotient Familial
- Photocopie des vaccinations à jour (carnet de santé)
- RIB

Coordonnées

Téléphone : 06 48 86 92 41 / 03 86 55 04 07

Mail : planetjeunes@ccltb.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/tonnerrois.planetjeunes/>

Instagram : <https://www.instagram.com/planet.jeunes/>

Article 1 : Conditions d'admission

Planet'Jeunes est un lieu public ouvert aux jeunes scolarisé-e-s au Collège et au Lycée. L'inscription à Planet'Jeunes de la CCLTB est obligatoire. Elle sera effective une fois le dossier d'inscription complet remis à la structure.

En fonction des places disponibles, un jeune peut s'inscrire uniquement au CLAS, uniquement au périscolaire ou au deux.

Article 2 : Projet pédagogique

L'inscription d'un jeune à Planet'Jeunes suppose l'adhésion au projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation. Il est consultable sur demande ou sur le site internet de la CCLTB.

Article 3 : Tarification

Vacances scolaires et mercredis : Adhésion annuelle de **15.00 euros**, valable du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

CLAS : Adhésion annuelle de **14.00 euros** valable du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Pass'Activités : Certaines activités nécessitent une facturation supplémentaire d'un Pass'activités 5 points ou 10 points.

Article 4 : Facturation

La facture est adressée mensuellement par voie postale pour l'ensemble des *prestations (adhésion, Pass'activités, restauration durant les vacances)*.

Article 5 : Encadrement

L'encadrement est assuré par du personnel qualifié de la CCLTB et des encadrants brevetés d'Etat pour les activités spécifiques.

Article 6 : Vacances

Les inscriptions aux activités de Planet'Jeunes ne seront prises en compte qu'une fois la fiche d'inscription rendue signée à l'équipe d'animation.

L'annulation d'une activité 48h avant la date de celle-ci ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (*sauf cause médicale ou familiale exceptionnelle*).

Article 7 : Responsabilité

Planet'Jeunes fonctionne sous forme d'accueil libre, sans obligation d'heure d'arrivée ou de départ (*sauf notification spéciale des parents, cf autorisation parentale*). Par conséquent, le-la responsable et/ou la CCLTB ne peuvent être tenu-es responsables des accidents ou comportements survenus à l'extérieur des locaux et/ou des activités.

Les jeunes ne sont plus sous la responsabilité de Planet'Jeunes une fois la structure ou les activités quittées.

Le responsable ou la CCLTB décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets personnels (téléphone, bijoux, ...)

Article 8 : Règles de vie

Les jeunes se doivent d'avoir un comportement correct, de respecter les personnes, les règles de vie en collectivité et le matériel.

En cas de comportement irrespectueux, de manquement grave à la discipline et à la politesse élémentaire de la part d'un-e adolescent-e, un entretien aura lieu avec la famille et l'enfant pourra être exclu-e temporairement.

En cas de récidive, une mesure d'exclusion définitive pourra être prise par le-la Président-e de la CCLTB.

Article 9 : Différents et litiges

Chaque famille rencontrant un problème avec l'équipe ou la structure pourra être reçue par le responsable, le responsable et l'élu-e en charge de l'enfance jeunesse afin de rechercher la solution adaptée à la situation.

AUTORISATIONS PARENTALES

Signature du-de la jeune et du-de la responsable légal-e

SORTIES

Lors des activités de Planet'Jeunes, il est possible que des sorties soient organisées (*cinéma, parc d'attractions, musées, bibliothèque, piscine...*). A ces occasions les jeunes sont amenés à utiliser les moyens de transports nécessaires (*mini-bus, autocar, train, transports en commun, voitures des animateurs-trices...*).

- autorise
 n'autorise pas

PHOTOS / VIDEOS

Dans le cadre des animations proposées par Planet'Jeunes, votre jeune peut être pris en photo ou filmé. Les photos et films pourront être publiés, sur différents supports de la CCLTB (*bulletin trimestriel, site internet, réseaux sociaux...*) et de nos partenaires.

- autorise
 n'autorise pas

DEPART SEUL A LA FERMETURE DE LA STRUCTURE

Le jeune peut quitter seul la structure à la fin des activités.

- autorise
 n'autorise pas

ALLERS et VENUES

Le jeune peut quitter la structure lorsqu'il-elle le souhaite.

- autorise
 n'autorise pas

DEPLACEMENTS

Le jeune peut se déplacer seul pour se rendre d'une activité à une autre (*ex: centre-gymnase*)

- autorise
 n'autorise pas

ACTIVITES EN AUTONOMIE

Lors de certaines sorties ou activités, le jeune peut être en autonomie sur des temps définis par les animateurs.

- autorise
 n'autorise pas

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (*si les parents ne sont pas joignables*)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone(s)

A,..... Le,..... Signature :